BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 984

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

353 136 559 RCS Nantes.
AVICLIM.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 16000 EUR.
Adresse : 26, boulevard Jean Monnet, 44400 Rezé.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société ATLANTIC GAZ Société par actions simplifiée au capital social de 7 500 € Siège social : 14 boulevard Jean Monnet 44400 REZÉ RCS NANTES 484 705 397 Société AVICLIM Société par actions simplifiée au capital social de 16 000 € Siège social : 26 boulevard Jean Monnet 44400 REZÉ RCS NANTES 353 136 559 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique en date du 24 octobre 2024, La société ATLANTIC GAZ, société par actions simplifiée au capital social de 7 500 €, ayant son siège social 24 boulevard Jean Monnet - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 484 705 397, et la société AVICLIM, société par actions simplifiée au capital de 16 000 €, ayant son siège social 26 boulevard Jean Monnet - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 353 136 559, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société AVICLIM par la société ATLANTIC GAZ. La société AVICLIM ferait apport à la société ATLANTIC GAZ de la totalité de son actif, soit 289 461 €, à charge de la totalité de son passif, soit 206 389 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 83 072 €. La société ATLANTIC GAZ et la société AVICLIM étant des sociétés sœurs détenues à 100 % par la société GROUPE KEHITYS (RCS SAINT-NAZAIRE 532 510 385), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport déchange na été déterminé. Lopération de fusion ne dégagerait ni mali ni boni de fusion. La fusion produirait effet rétroactivement à compter du 1er avril 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés le 24 octobre 2024, au greffe du Tribunal de commerce de NANTES au nom de la société ATLANTIC GAZ et au nom de la société AVICLIM. Pour avis.